



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

antibiotiques

Question écrite n° 4806

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'usage abusif mais également l'efficacité de certains médicaments antibiotiques utilisés dans le traitement de maladies développées par les êtres humains. Les résultats d'une étude menée aux USA pendant trois années sur 12 000 échantillons de sang ou d'autres liquides prélevés sur des patients américains infectés par le pneumocoque (la plus répandue des bactéries) confirment la résistance croissante de nombreuses bactéries aux antibiotiques. Depuis une dizaine d'années, des experts et des scientifiques alertent effectivement, mais semble-t-il en vain, les autorités quant à l'usage abusif de ces médicaments surtout quant à ses conséquences sur l'état de santé des malades, voire désormais à leur incapacité à traiter efficacement les maladies pour lesquelles ils sont prescrits. Pourtant, après la découverte en 1928 par Fleming, Chain et Florey de la pénicilline, il était tout à fait permis de croire en cette panacée des antibiotiques contre tous les maux. Les études précitées prouvent le contraire. Il lui demande en conséquence si des études similaires ont aussi été initiées en France, si des résultats sont aujourd'hui disponibles et, dans l'affirmative, quelles sont les perspectives qui sont envisagées pour pallier cette nouvelle résistance bactérienne.

Texte de la réponse

La résistance aux antibiotiques est devenue un problème majeur de santé publique depuis quelques années. L'observatoire national des prescriptions et consommations des médicaments a réalisé en mai 1998 un rapport en matière de prescription et de consommation des antibiotiques en ambulatoire. Un état des lieux relatif à la prescription et aux modalités de dispensation des antibiotiques dans les établissements privés et publics de santé a été mené en 1999 et en 2000. Le ministère de la santé a promu en novembre 2001 « un plan d'action pour préserver l'efficacité des antibiotiques ». Ce plan est venu compléter différentes mesures existantes en termes de surveillance et de recommandations de bonnes pratiques. Outre les recommandations émanant des sociétés savantes, par exemple de la Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF), l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) a élaboré des recommandations de bonnes pratiques qui ont porté sur le bon usage des antibiotiques au cours de la rhinopharyngite, de l'angine et des infections respiratoires basses de l'adulte complétées, en 2001, par des recommandations concernant les otites, les sinusites et les infections respiratoires basses de l'enfant. L'AFSSAPS a également publié des fiches émanant de la commission de transparence et relatives aux différentes classes thérapeutiques des antibiotiques. Des recommandations pour maîtriser le développement de la résistance bactérienne dans les établissements de santé ont été élaborées sous l'égide de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES). En matière de surveillance des résistances, l'Institut de veille sanitaire (INVS) assure la coordination de la surveillance régionale et nationale des résistances bactériennes. L'AFSSAPS est chargée de la surveillance de la consommation des antibiotiques, l'élaboration de référentiels et l'organisation de procédures de détermination des critères de sensibilité et de résistance aux antibiotiques. A ce titre, un guide d'aide à la prescription d'antibiotiques a été adressé aux prescripteurs dès octobre 2002 et un test de diagnostic rapide de l'angine est mis à disposition des médecins, dans un souci de diminuer la prescription d'antibiotiques. Au niveau

communautaire, la France participe au programme « European Surveillance of Antimicrobial Consumption » (ESAC). Ce programme a pour objectif de mettre en place une surveillance harmonisée et standardisée de la consommation des antibiotiques dans les différents pays de l'Europe.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4806

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3686

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8265